

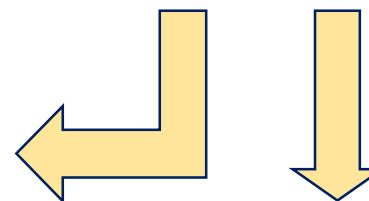
L'organisation en ateliers tournants

Mise en activité des enfants

- en petits groupes hétérogènes constitués pour cet apprentissage
- selon diverses modalités de travail,
- en fonction d'objectifs définis pour chaque atelier
- pour réaliser des tâches individuelles ou collectives
- avec passage systématique de chaque enfant dans chaque atelier de l'organisation

Mise en œuvre au quotidien

- **Durée de l'organisation** : variable selon l'âge des enfants – de 10 à 30 mn
- **Fréquence** :
 - une voire deux séances d'ateliers selon la durée de la demi-journée.
- **Fonctionnement** : ateliers proposés en simultané sur la plage réservée à l'emploi du temps.
- **Entrée en activité** : le fonctionnement explicite, les enfants en activité autonome s'installent en premier, suivis de ceux qui travaillent avec l'ATSEM, puis en dernier le groupe dirigé par l'enseignant.
- **Sortie de l'atelier** :
 - avec ou sans retour collectif sur les activités réalisées par les différents groupes ; l'enseignant prendra le temps de superviser le travail réalisé dans les différents ateliers.
 - propositions d'activités relais, d'espaces de détente ou repos, en cas de besoin ;
 - mise en œuvre d'habitudes de rangement, de signature de sa production, d'activité autonome.
- **Consignes** :
 - le plus souvent, données collectivement avant la mise en ateliers ;
 - parfois, données au sein de chaque atelier, par l'adulte et/ou par un support de référence rappelant la consigne, la finalité des activités proposées, les critères de réalisation et les critères de réussite.



Evolution sur la période de travail (journée, semaine, durée du projet)

- **Constitution des groupes** :
 - en fonction de critères propres à la classe ;
 - le plus souvent, des groupes hétérogènes constitués et permanents pour la période de travail prévue
- **Parcours des groupes** :
 - rotation des groupes sur la demi-journée ou par demi-journée ; autant de séances que d'ateliers proposés ou de groupes constitués ;
 - la nature et le nombre des ateliers dépendent de l'âge des enfants et des apprentissages visés : ateliers dirigés ou semi dirigés, ateliers en autonomie, ateliers accompagnés ;
 - possibilité de dédoubler certains ateliers ce qui allège la rotation.

■ Quels rôles pour l'enfant ?

- **Participer à l'organisation matérielle** de l'atelier (chercher, ranger le matériel nécessaire)
- **S'impliquer, seul ou à plusieurs**, dans les situations proposées
- **Mobiliser les connaissances et compétences** acquises ou en cours de construction dans l'activité proposée.

■ Quels rôles pour les adultes ?

- **Enseignant** : prévoir l'organisation des ateliers, définir le rôle et la place de l'ATSEM, encadrer l'atelier dirigé durant la phase d'apprentissage, superviser le déroulement de l'ensemble des ateliers.
- **ATSEM** : assurer la préparation matérielle des ateliers, encadrer l'atelier accompagné durant la phase d'entraînement, réguler le fonctionnement du groupe d'enfants et les conditions matérielles.



■ Quels aménagements de l'espace ?

- Les ateliers se déroulent dans **les espaces adaptés aux besoins de chaque activité**, pas nécessairement à table.
- Les groupes constitués** se déplacent vers chaque atelier.

L'organisation en ateliers tournants

Mise en activité des enfants :

- **en petits groupes hétérogènes**
- **selon diverses modalités de travail,**
- **en fonction d'objectifs définis pour chaque atelier**
- **pour réaliser des tâches individuelles ou collectives**
- **avec passage systématique des petits groupes pour investir toutes les activités proposées**

■ Quelle validation des apprentissages engagés ?

- **A partir de traces diverses** : sur feuille, en dictée à l'adulte, sur photos, enregistrements ou vidéos des productions réalisées.
- **A partir de critères d'observation** : repères de progressivité, événements remarquables observés consignés dans le carnet de bord tenu par l'enseignant, le carnet de suivi des apprentissages de l'enfant.
- **En auto-validation** : éléments autocorrectifs, confrontation aux critères de réalisation et de réussites
- **En co-évaluation** : évaluation par un pair ou par le groupe

■ Quels niveaux d'apprentissage pour quels enfants ?

Pour les groupes hétérogènes constitués, en fonction du type d'atelier proposé :

- **Atelier dirigé ou semi dirigé** : en présence de l'enseignant, apprentissage nouveau ou à structurer, atelier de langage.
- **Atelier accompagné** : en présence de l'ATSEM, en découverte, entraînement d'un apprentissage déjà travaillé en atelier dirigé ou collectivement.
- **Atelier en autonomie** : découverte, entraînement, ou réinvestissement de connaissances et compétences exercées en diverses occasions.

■ Préconisations

Pour un meilleur aménagement du temps scolaire :

- **ajuster la rotation des ateliers aux différentes demi-journées de la semaine**
- **planifier les ateliers, sur la demi-journée et la semaine**, en fonction des capacités d'attention, de mémorisation et des besoins de mouvements des enfants
- **équilibrer les domaines concernés par l'organisation en ateliers tournants** : les ateliers peuvent couvrir un ou plusieurs domaines sur un temps donné.
- **limiter le nombre d'ateliers tournants dans la journée** ; ne pas introduire trop de nouveaux ateliers simultanément.
- **réfléchir à la pertinence de maintenir des groupes hétérogènes dans une organisation systématique sur toute la semaine** ; y adosser d'autres organisations en ateliers permet de passer d'une logique de parcours d'apprentissages prédéfinis pour l'enfant à une logique de parcours d'apprentissages personnalisés conçus avec l'enfant.

■ Ressources complémentaires :

Une analyse distanciée sur les avantages et points de vigilance du travail en ateliers tournants

- **Cécile Laloux** *Les nouveaux rythmes scolaires en maternelle* - p45-49, Canopé Editions, 2014

■ Quels outils au service de cette organisation ?

- **Tableau de répartition des ateliers/groupes d'enfants**, sur la semaine ;
- **Signaux** (sonores ou visuels) de rotation ou fin d'ateliers ;
- **Supports de référence** rappelant la consigne, la finalité, les critères de réalisation et de réussite de l'activité proposée ;
- **Espaces de valorisation** des productions réalisées.